



Montréal, le 16 février 2015

Par courriel

M^c François Hébert
Directeur – affaires réglementaires
et environnement
Hydro-Québec Distribution
C.P. 10000
Tour Est, 25^e étage
Complexe Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7

Objet : Suivi des engagements pris dans le cadre du dossier tarifaire R-3905-2014

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) fait suite, par la présente, à votre lettre du 4 février 2015 ayant trait à la suite qu'entend donner Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) aux engagements pris au cours de l'audience tenue dans le dossier tarifaire 2015-2016 (R-3905-2014) relativement aux Conditions de service.

La Régie prend acte de la proposition du Distributeur contenue à cette lettre en vue de répondre à ces engagements, sous réserve il va de soi, de la décision qui sera rendue dans ce dossier R-3905-2014.

Elle prend acte également du dépôt prévu d'un dossier générique portant sur les Conditions de service en février 2016. Elle encourage le Distributeur à privilégier les rencontres bilatérales afin de régler, dans la mesure du possible, plusieurs enjeux impliquant peu d'intervenants et ainsi, réduire l'ampleur de ce dossier générique. La Régie précise que son personnel technique participera à certaines de ces rencontres.

La Régie est d'accord avec le processus suggéré ainsi qu'avec le mode de rémunération proposé par le Distributeur à l'effet que seuls les intervenants représentant des consommateurs domestiques soient rémunérés lors des rencontres en groupe de travail.

Dans l'attente de la confirmation de la teneur et du calendrier de ces rencontres, veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

c.c. Intervenants reconnus au dossier R-3905-2014
M. Hervé Lamarre, Directeur principal – Clientèle d'affaires et réglementation
M. Marcel Côté, Directeur Tarification et conditions de service